

Lieutenants pénitentiaires

26^e promotion

Observatoire de la formation

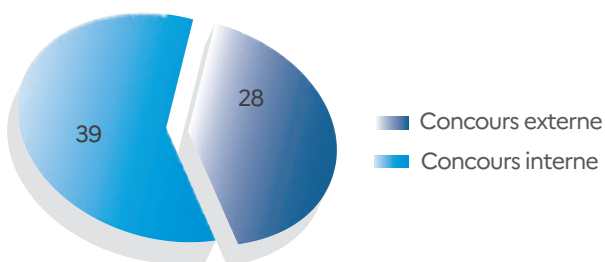


A o û t 2 0 2 1

À RETENIR

- > 68 élèves sont entrés en formation le 28 juin 2021 pour une durée d'un an.
- > 67 personnes ont répondu au questionnaire, soit un taux de réponse de 99%.
- > 44 femmes, 21 hommes, et une personne non-binaire
- > 39 élèves internes et 28 externes
- > Âge moyen : 33,2 ans
- > La majorité des élèves possèdent le baccalauréat.
- > Leur principale motivation réside dans les fonctions d'encadrement et de management.
- > À leur entrée en formation, les premières perspectives professionnelles des élèves sont de devenir DSP ou commandant.

Graphique 1 : Répartition des élèves par modalité d'accès à la formation - Effectifs

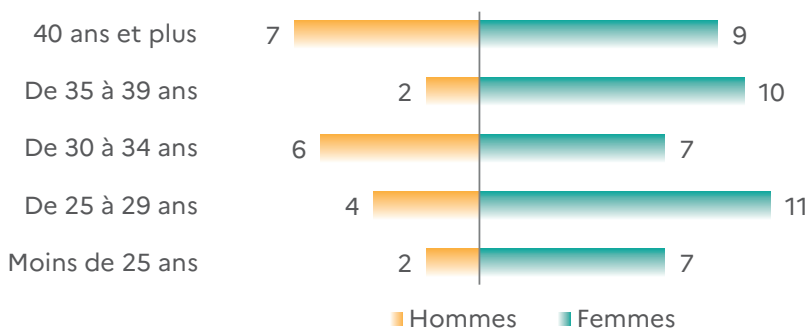


Parmi les 67 élèves lieutenants interrogés, 39 ont été recrutés grâce au concours interne, et 28 élèves par le biais du concours externe.

Profil sociodémographique

La 26^e promotion de lieutenants compte deux fois plus de femmes que d'hommes : nous dénombrons parmi les répondants 44 agents féminins contre 21 masculins, et une personne non-binaire.

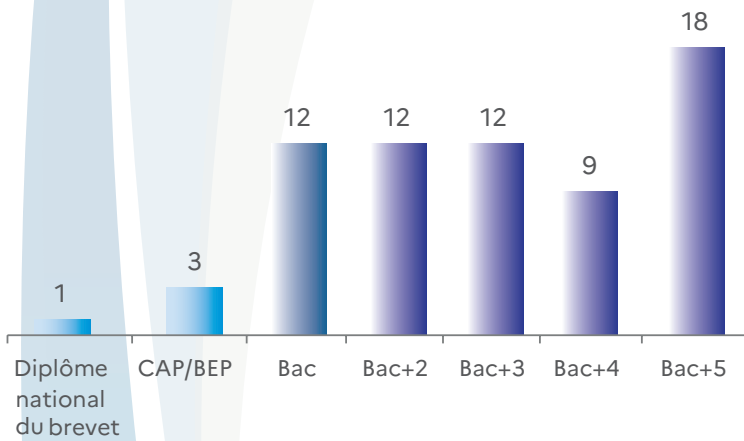
Graphique 2 : Répartition des élèves par genre et par catégories d'âges - Effectifs



Les élèves sont âgés de 33 ans en moyenne, le plus jeune ayant 20 ans et le plus âgé 50 ans. Cette promotion est ainsi plus jeune d'un an et demi par rapport à la précédente. Les femmes sont plus jeunes que leurs collègues masculins : 32,5 ans contre 34,7 ans en moyenne.

La pyramide des âges permet de constater que les hommes et les femmes de la promotion ne se répartissent pas de la même manière dans les différentes tranches d'âges : le groupe d'âges le plus représenté chez les hommes est celui des plus de 40 ans, tandis que les femmes sont davantage réparties au sein des différentes tranches d'âges. Cette structure par âge est similaire à celle observée au sein de la 25^e promotion.

Graphique 3 : Diplôme le plus élevé obtenu – Effectifs

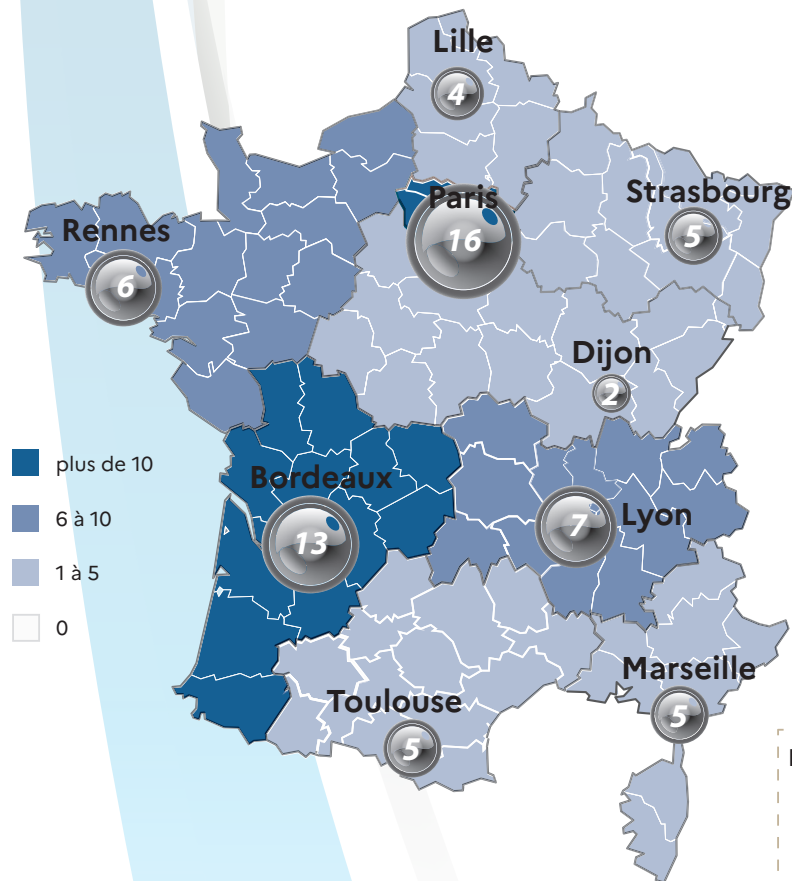


Les élèves ont très majoritairement validé le baccalauréat : seuls quatre d'entre eux n'en sont pas diplômés. La plupart des répondants ne se sont pas arrêtés à ce diplôme : 12 élèves ont un bac+2, 12 un bac+3, 9 élèves mentionnent un bac+4 et 18 possèdent un bac+5.

Les trois domaines de diplôme les plus souvent mentionnés sont ceux du droit (25 citations), des sciences littéraires (14), des sciences économiques (8) et des sciences mathématiques (6).

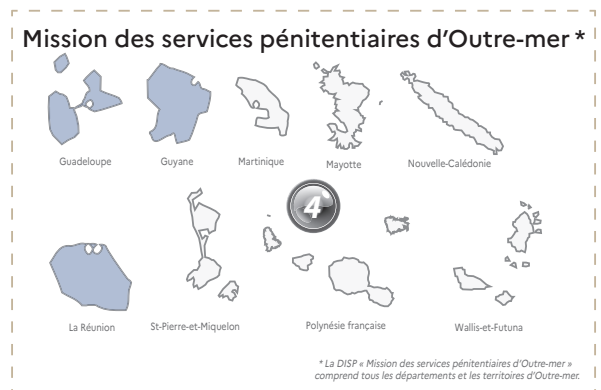
Comme habituellement, les élèves ayant intégré la formation par le concours externe ont un niveau de diplôme supérieur à leurs collègues ayant passé le concours interne¹ : ils sont tous titulaires d'un bac+5, tandis que parmi les internes nous comptons également des bacheliers, ainsi que des diplômés d'un niveau inférieur au bac.

Graphique 4 : DISP d'origine des élèves – Effectifs



Les principales DISP d'origine des élèves sont Paris (16 élèves) et Bordeaux (13 mentions). Les DISP de Lyon, Rennes, Toulouse, Marseille et Strasbourg sont également bien représentées : 5 élèves ou plus en sont issus. À l'inverse, celle de Dijon n'est citée que deux fois.

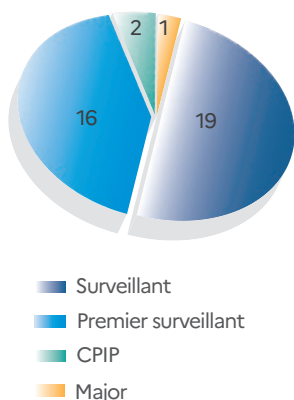
Paris continue de figurer parmi les 3 premières DISP d'origine des élèves lieutenants « concours » depuis la 20^e promotion. Pour celles de Bordeaux et Lyon c'est la quatrième fois (sur 7 promotions).



¹ Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un bac+2, tandis que le concours interne est accessible aux personnels pénitentiaires ayant cumulé 4 ans de service. Ces personnels ont donc pu rentrer dans l'administration pénitentiaire avec le grade de surveillant et peuvent donc être diplômés du brevet uniquement.

Parcours professionnel

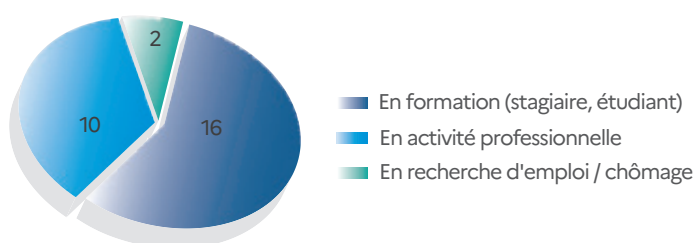
Graphique 5 : Dernier grade occupé dans l'administration pénitentiaire par les internes – Effectifs²



Les agents ayant intégré la formation par concours interne sont en premier lieu d'anciens surveillants (19 élèves). 16 répondants avaient le grade de premier surveillant, 2 celui de CPIP et 1 celui de major.

Les répondants ont en moyenne 11 ans d'ancienneté dans l'administration pénitentiaire, les hommes étant ceux qui cumulent le plus d'années d'expérience (13,2 ans contre 10,5 pour leurs consœurs). Depuis la 24^e promotion, nous observons une évolution des profils des répondants au sujet de l'ancienneté pénitentiaire. En effet, sur les 4 promotions précédant la 24^e, l'ancienneté moyenne n'avait pas dépassé les 9,4 ans (21^e promotion) et se situait même autour des 6 ans pour les deux précédentes. Avec une ancienneté moyenne de 12 ans au sein de la 24^e promotion, de 13 ans au sein de la 25^e, et de 11 ans pour la 26^e, nous sommes dorénavant en présence de personnels qui attendent plus longtemps avant de se présenter au concours interne et qui cumulent donc davantage d'expérience pénitentiaire.

Graphique 6 : Situation professionnelle des élèves externes au moment du concours – Effectifs³

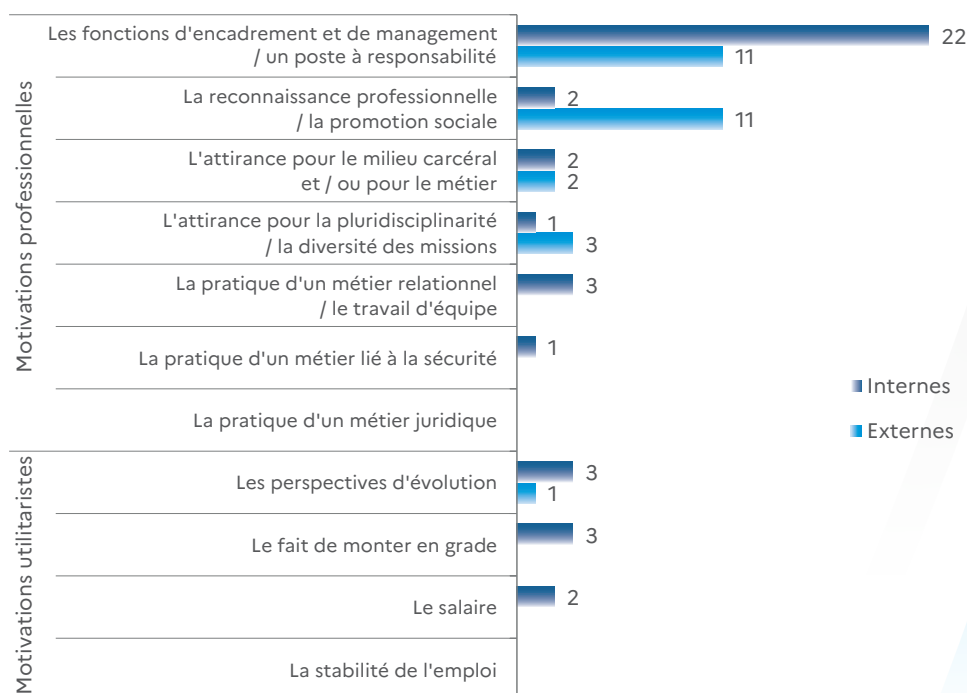


Au moment du concours, les agents étaient principalement en formation (16). Dix exerçaient une activité professionnelle, et deux étaient en recherche d'emploi.

Par ailleurs, 19 élèves externes sur 28 ont déjà eu une expérience d'encadrement : 14 au cours d'une activité professionnelle et 10 dans le cadre d'une activité extra-professionnelle. Chez les internes, cette expérience concerne 29 élèves sur 39, deux fois plus souvent dans le cadre d'une activité professionnelle (26 mentions) que dans celui d'une activité extra-professionnelle (12 citations).

Motivations, attentes et perspectives professionnelles

Graphique 7 : Première motivation à suivre la formation de lieutenant – Effectifs

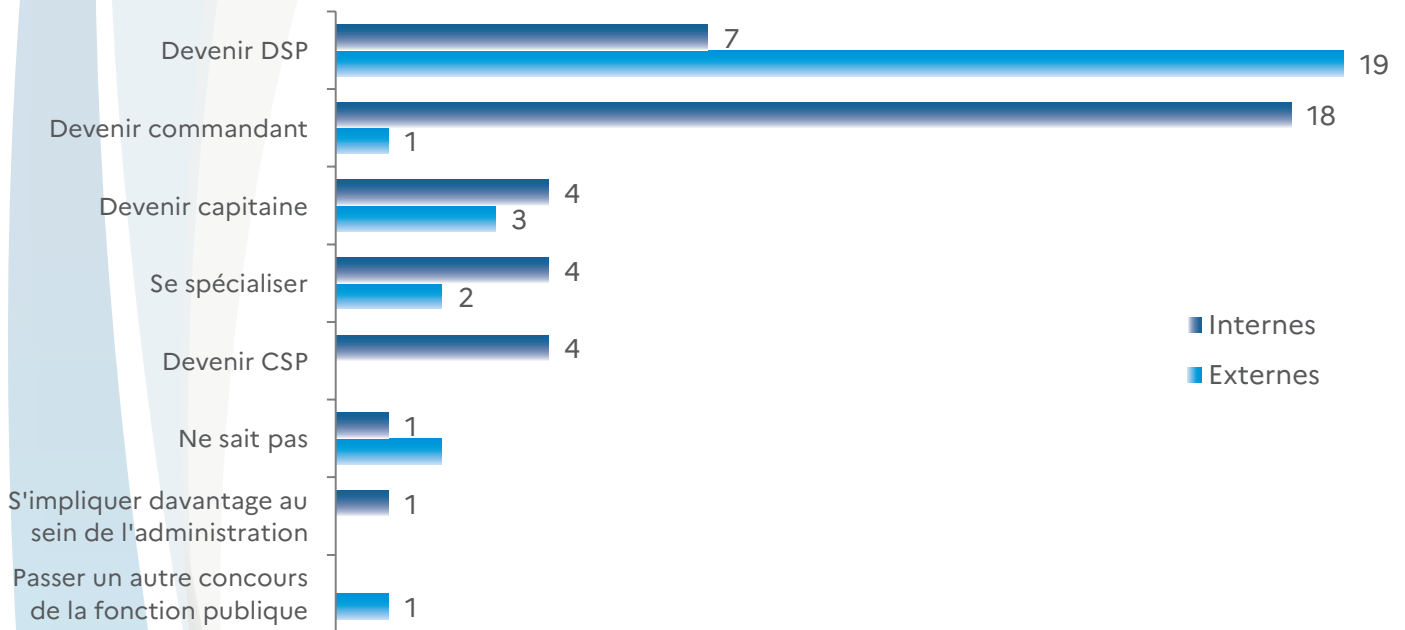


Au total, les motivations professionnelles l'emportent sur les motivations utilitaristes (58 mentions contre 9). Les élèves internes sont ceux qui les citent le plus : 8 agents sur 39 ont mentionné les perspectives d'évolution, la montée en grade ou encore le salaire, tandis qu'un seul des 28 élèves externes a cité l'un de ces items : les perspectives d'évolution. Les élèves internes ont choisi de suivre cette formation en majorité pour les fonctions d'encadrement et de management et/ou un poste à responsabilités (22 agents). Les élèves externes, quant à eux, mentionnent à parts égales cette même proposition et la reconnaissance professionnelle / la promotion sociale (11 répondants chacune).

² Trois élèves n'ont pas répondu à cette question.

³ Un élève n'a pas répondu à cette question.

Graphique 8 : Première perspective professionnelle envisagée par les élèves à l'entrée en formation – Effectifs



Les deux premières perspectives des élèves à leur entrée en formation sont de devenir DSP (26 élèves) ou commandant (19 concernés). Les autres répondants projettent de devenir capitaine (7), ou de se spécialiser (6). Quatre élèves envisagent de devenir CSP. Deux répondants ne savent pas encore quelle orientation donner à leur carrière. Enfin, un agent mentionne l'envie de s'impliquer davantage au sein de l'administration, et un autre souhaite passer un autre concours de la fonction publique. Les perspectives sont assez dépendantes de la modalité d'accès du concours : la perspective de devenir DSP est, de loin, la pre-

mière chez les externes, tandis que leurs collègues internes visent principalement le grade de commandant. Par ailleurs, les attentes des élèves vis-à-vis de la formation se situent principalement autour de cours sur la gestion de crise en détention (67 mentions), le développement/la réactualisation des compétences/connaissances (66), les séances sur la réglementation pénitentiaire (65) et les cours de management (65). Les cours sur l'environnement professionnel et sur la communication sont les moins demandés (51 mentions chacun).

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable de l'observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargées d'études : pauline.castaing@justice.fr - cecilia.lagarde@justice.fr

AOÛT 2021